



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le 4 février 2022

**Ouverture de la concertation publique sur le projet d'aménagement  
de la RN21 – section Agen-Nord - du 7 février au 20 mars 2022**

Lundi 7 février s'ouvre la concertation préalable du public sur le projet d'aménagement de la RN 21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot et plus particulièrement sur la section traversant les communes de Bajamont, La Croix-Blanche, Foulayronnes et Pont-du-Casse.

Cette concertation se déroule du 7 février au 20 mars 2022. Monsieur Jean-Pierre Wolff est le garant nommé par décision de la Commission nationale du débat public (CNDP) du 6 octobre 2021. Il est chargé de veiller au bon déroulement de la concertation, à la qualité et la sincérité des informations présentées, à la possibilité pour le public de formuler toutes questions et de donner son avis.

Le public pourra participer à des temps d'échanges lors des 6 réunions publiques organisées par les services de l'État et rencontrer le garant lors d'une permanence. Le public pourra déposer un avis en utilisant les registres ouverts dans les mairies et au siège des communautés d'agglomération concernées et à la Préfecture de Lot-et-Garonne, mais aussi par voie électronique.

L'ensemble des documents d'information sur le projet, les renseignements pratiques, les avis déposés et le formulaire pour s'exprimer sont disponibles sur le site internet [www.m21-agen-nord.fr](http://www.m21-agen-nord.fr)

La concertation préalable joue un rôle essentiel dans l'évolution du projet. Un mois après la fin de la concertation, le garant publiera son bilan. À compter de cette date, l'État disposera de deux mois pour publier un document répondant aux remarques du garant et présentant les enseignements tirés de la concertation. Il précisera alors les suites qu'il prévoit de donner au projet.

La modernisation de la RN21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot est en cours sous maîtrise d'ouvrage de l'État. Deux sections sont déjà en service : « l'accès sud de Villeneuve-sur-Lot » et les « Virages de Pujols », soit le tiers Nord de l'itinéraire. Les études de projet pour la section « La Croix-Blanche/Monbalen », qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2015, sont bien avancées, et les travaux débiteront en 2022. La concertation lancée le 7 février 2022 concerne la section dite « Agen-Nord », entre « La Croix-Blanche et Foulayronnes », à l'entrée de l'axe dans l'agglomération Agenaise. D'une longueur de 6,5 km, elle constitue le dernier maillon de l'itinéraire à aménager.